

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE



**POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS
LE DOMAINE DE L'EDUCATION
NATIONALE**

Août 2015

A- INTRODUCTION

Les politiques publiques, en matière d'éducation, s'inscrivent dans le cadre du développement humain et sont axées sur la poursuite des efforts visant l'amélioration du rendement du système national d'éducation et de formation afin de répondre, quantitativement et qualitativement aux besoins du pays en matière de qualification des ressources humaines.

L'action gouvernementale vise, notamment, à consolider la démocratisation de l'enseignement et à améliorer la réforme du système éducatif entamée en 2003, en ciblant l'enseignement primaire comme cycle prioritaire et en assurant l'équité et l'égalité des chances à l'ensemble des enfants pour l'accès à un enseignement de qualité, pertinent, efficient et inclusif, ancré dans l'**Algèrianité** et favorisant la réussite scolaire.

Il s'agit, avant tout, de poursuivre et de renforcer les actions déjà entamées en matière d'approfondissement de la démocratisation de l'enseignement en vue d'assurer, non seulement l'égal accès de tous à l'éducation, mais également la réussite du plus grand nombre, et ce par la réduction des échecs et des déperditions scolaires. Dans ce sens, il s'agira, de poursuivre et rationaliser les efforts considérables déjà consentis par l'Etat en matière de densification du réseau des infrastructures scolaires, de réhabilitation des établissements scolaires, d'ouverture des cantines scolaires, internats et demi-pensions, de développement du transport scolaire et de la santé scolaire et d'élargissement des actions de solidarité scolaire.

Dans ce cadre, le ministère de l'éducation nationale prend un train de mesures pour :

a/ assurer un accès équitable à l'enseignement par:

- la généralisation rapide de l'éducation préparatoire à l'ensemble des enfants de 5 ans, avec le concours et l'implication des autres secteurs publics, le secteur privé et le mouvement associatif ;
- l'extension de l'enseignement de tamazight à d'autres wilayas pour répondre à la demande sociale d'apprentissage de cette langue nationale;
- la mise en place de mécanismes incitatifs pour le renforcement de l'enseignement des langues étrangères, notamment dans les wilayas du sud et des hauts plateaux ;

- le renforcement de la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques dans une approche inclusive.

b/ assurer un développement qualitatif de l'enseignement par :

- le renforcement de la dimension identitaire nationale et de la citoyenneté, tant dans les activités scolaires que parascolaires, à partir de référents historiques, géographiques et culturels structurants, en vue de consolider l'unité de la nation, dans le cadre de la réécriture des programmes et la réédition de nouveaux manuels scolaires ;

- la recentration de l'action pédagogique sur le développement de compétences et habiletés chez l'apprenant, favorisant son épanouissement sur les plans intellectuel, affectif et social, par la maîtrise des langages fondamentaux (langue arabe, calcul, langue vivante) et les TIC ;

- l'amélioration des paramètres de scolarisation dans les différents cycles d'enseignement afin d'assurer de meilleures conditions de travail pédagogique et des pratiques d'enseignement/apprentissage ;

- la consolidation des mesures de soutien à la scolarité, notamment en faveur des élèves issus de familles démunies, dans le but de réduire la déperdition scolaire.

B- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT QUALITATIF DE L'EDUCATION NATIONALE

Dans la perspective d'assurer un accès équitable à l'enseignement et à son développement qualitatif, les actions du secteur de l'éducation nationale s'articuleront autour de trois axes-leviers importants, à savoir, **la refonte pédagogique, la bonne gouvernance et la professionnalisation des personnels de l'éducation par la formation.**

A ce titre, des actions à concrétiser, sont projetées à court et moyen termes :

I- Actions à réaliser dans le moyen terme :

1.1- En matière de refonte pédagogique :

La refonte pédagogique constitue la clé de voûte de la réforme. L'amélioration du rendement scolaire passe par l'installation de nouveaux comportements pédagogiques, appelant à des changements non seulement dans les contenus disciplinaires, mais aussi dans leur conception, leur organisation, leur application et leur évaluation.

L'action du ministère de l'éducation nationale portera sur ce qui suit:

- Elaborer et mettre en place progressivement de **nouveaux programmes et de nouveaux manuels scolaires** (de 2^{ème} génération), en remédiant aux dysfonctionnements relevés sur les programmes actuels, par une mise en conformité avec la loi d'orientation sur l'éducation ;
- Mettre en œuvre la **régulation** comme outil de passage de la répartition annuelle des contenus de programmes vers une démarche de progression des apprentissages ;
- Réduire l'effet pervers de la notation et améliorer l'évaluation pédagogique.
- Rationnaliser et optimiser la gestion du temps scolaire en appliquant 32 semaines au moins d'activité effective d'enseignement ;
- Renforcer la couverture de la 3^{ème} langue vivante au niveau de la filière lettres et langues étrangères, dans le cycle de l'enseignement secondaire ;
- Poursuivre la généralisation de l'enseignement de l'informatique à l'ensemble des cycles d'enseignement et des établissements scolaires;
- Promouvoir les filières mathématiques et technique mathématique par une orientation maîtrisée;
- Intégrer la notion de guidance à travers les programmes d'enseignement et des séances d'information et de guidance dans les activités scolaires ;

1.2- En matière de gouvernance :

Levier important pour la mise en œuvre et le pilotage de la Réforme, **la gouvernance** permettra la généralisation de la démarche de projet à tous les niveaux d'exécution de la politique éducative, en faisant appel au management participatif, au principe d'obligation des résultats et à la modernisation des moyens, dans le but d'améliorer les modes de gestion (pédagogique, administrative et financière).

Il s'agit de définir les missions et surtout les responsabilités à différents niveaux (central, régional, local et établissement).

Au titre de la gouvernance, il s'agit notamment de :

- Maitriser les **mécanismes d'orientation** vers l'enseignement et la formation professionnels ;
- Rationaliser l'utilisation du **volume horaire des enseignants** ;
- mettre en place le **Conseil National des Programmes et le Conseil National de l'Éducation et de la Formation** ;
- **Améliorer le service public** dans le secteur de l'éducation par la prise en charge efficace des préoccupations des citoyens et la simplification et l'amélioration des procédures administratives.
- Mettre en place un **système d'informations numérisé** pour assurer le recueil de données de manière systémique et fiable ;
- Développer et renforcer le dispositif de contrôle pédagogique, administratif et financier, notamment par **la mise en place d'un collège inspectoral** au niveau des wilayas ;
- Poursuivre les actions de **modernisation** de la gestion pédagogique et administrative de l'institution éducative par la généralisation de l'utilisation des TIC ;
- Généraliser **la démarche de projet** à tous les niveaux (service, établissement...) comme modalité de mise en œuvre de la politique éducative en faisant appel au management participatif et au principe d'obligation des résultats ;
- Mettre en œuvre la **charte d'éthique et de stabilité du secteur** avec les partenaires de l'éducation nationale.

1.3- En matière de professionnalisation des personnels de l'éducation par la formation

Il demeure entendu qu'aucune politique de développement n'est possible sans la formation des personnels. Dans ce cadre, le plan pluriannuel de formation du ministère de l'éducation nationale met l'accent sur la consolidation des capacités nationales de formation de formateurs en matière d'ingénierie pédagogique, d'ingénierie de la formation et de didactique des disciplines.

Il s'agit de maîtriser des professionnalités qui ne sont pas suffisamment acquises, celles relatives, notamment, aux savoirs-faire méthodologiques à différents niveaux :

1.3.1- Au niveau de la Formation initiale

Convaincu que le profil idéal de l'encadrement pédagogique soit parmi les sortants des écoles normales supérieures (ENS), et pour répondre aux besoins d'encadrement pédagogique du système éducatif, le ministère de l'éducation nationale, conjointement avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique œuvrent, notamment, à l'élaboration d'une nouvelle carte de formation par l'extension du réseau des ENS;

1.3.2 Au niveau de la Formation Spécialisée et de la formation en cours d'emploi

L'action du ministère de l'éducation nationale sera axée, notamment sur :

- L'intégration des TIC dans les contenus de formation;
- La mise en place d'une plate-forme numérique pour la formation à distance au niveau des instituts nationaux de formations des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale.

II- Actions prioritaires à réaliser à court terme :

En parallèle à ces trois axes–leviers, l'action du ministère de l'éducation nationale est marquée par des opérations prioritaires à réaliser à court terme :

2.1- Sur le plan de la consolidation de la réforme :

- Evaluation de la mise en œuvre de la réforme de l'école ;
- Révision et amélioration du dispositif d'évaluation pédagogique des acquis scolaires ;
- Evaluation et réorganisation des examens scolaires.

2.2- Sur le plan des infrastructures scolaires :

- Accélération du rythme de réalisation des programmes d'investissement en cours ;
- Réhabilitation des établissements scolaires, notamment les écoles primaires ;
- Révision de la typologie des établissements scolaires.

2.3- Sur le plan de la gestion des ressources humaines :

- Finalisation de l'opération de recrutement sur titre d'enseignants pour les trois cycles d'enseignement (formation, affectation,...);
- Révision du régime indemnitaire pour certains corps de fonctionnaires de l'éducation nationale (corps d'encadrement et d'intendance) ;
- Régularisation de situations professionnelles de certains corps notamment par l'intégration.

2.4- Sur le plan de la coordination intersectorielle :

Assurer une coordination étroite avec :

- le secteur de l'intérieur et des collectivités locales pour la généralisation de l'éducation préparatoire et le fonctionnement de l'école primaire ;
- le secteur des affaires religieuses pour la généralisation de l'éducation préparatoire ;
- le secteur de la solidarité nationale pour la prise en charge des enfants en situation de handicap et ayant des besoins spécifiques ;
- le secteur de la santé pour la santé scolaire et la médecine de travail ;
- le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels pour la dynamisation des mécanismes d'orientation des élèves ;
- le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour l'orientation des élèves, la formation initiale des enseignants et le développement de la recherche-action en matière d'éducation, visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- le secteur de la jeunesse et des sports pour le développement de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire ;
- le secteur des ressources en eau et de l'environnement pour le renforcement de l'éducation à l'environnement dans le cursus scolaire;
- le secteur de l'habitat et de l'urbanisme pour l'accélération de la réalisation des infrastructures scolaires ;
- le secteur de la culture pour développer la lecture en milieu scolaire.

2.5- Sur le plan de la concertation avec les partenaires sociaux :

- assurer une concertation permanente avec les organisations syndicales sur les questions et dossiers de portée déterminante, notamment sur le dossier du statut particulier des fonctionnaires de l'éducation ;
- renforcer la concertation avec les parents d'élèves dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation et de contribuer à assurer un climat serein au sein des établissements scolaires ;
- faire aboutir le projet de charte d'éthique et de stabilité du système éducatif pour le bien de la communauté éducative.

B- Conclusion :

La concrétisation efficace de ce programme d'action passe nécessairement par la stabilité du secteur, en développant le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux, la coordination intersectorielle et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs impliqués. Il est aussi important de mobiliser la communauté éducative autour des objectifs de la réforme afin de promouvoir l'école algérienne aux standards universels de qualité, en privilégiant les voies de communication, de transparence, de participation et de bonne gouvernance pour faire aboutir tous les projets visant le développement du secteur.